



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Déploiement du DAB+ et coexistence de la FM et du DAB+ dans le Finistère

Question écrite n° 4626

Texte de la question

M. Didier Le Gac appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le développement de la technologie radio *digital audio broadcasting* (DAB+) dans les zones rurales et le maintien de modulation de fréquence (FM) dans les territoires ruraux. Équivalent pour la radio de ce qu'a été la télévision numérique terrestre (TNT) pour la télévision il y a 15 ans, cette technologie utilise le réseau de diffusion hertzien terrestre et offre des bénéfices majeurs aux auditeurs français. La nouvelle technologie radio DAB+ connaît ainsi un développement exponentiel depuis le début du XXI^e siècle. Cette technologie présente plusieurs atouts allant d'un meilleur son à la possibilité d'utiliser plusieurs radios sur la même fréquence. Le développement du DAB+ offre lui aussi une nouvelle dimension au média radio en matière de qualité. Au-delà de ces aspects de confort d'écoute, le DAB+ permet l'arrivée de nouvelles stations et contribue à renforcer la diversité de l'offre avec de nouveaux formats. Le DAB+, c'est également la capacité d'enrichir le flux audio avec des données visuelles numériques. L'utilisation de la radio sera donc plus complète et plus riche. C'est pourquoi depuis plusieurs années, les gouvernements successifs et l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), développent le DAB+ sur le territoire français afin de remplacer à terme la FM encore majoritairement utilisée en France. Cependant, si la technologie DAB+ trouve son public au sein des agglomérations françaises, son audience reste faible dans les zones rurales comme le nord-ouest du département du Finistère, notamment la commune de Lampaul-Plouarzel. En effet, si, par exemple, les véhicules neufs sont équipés de cette technologie, ce n'est pas le cas de l'ensemble des véhicules. Beaucoup d'auditeurs, dans les zones peu denses, ne sont ainsi pas équipés pour écouter le DAB+ mais disposent encore des équipements nécessaires pour écouter la FM. Par ailleurs, il semble que l'ARCOM ne souhaite plus accorder de nouvelles fréquences FM aux radios locales. D'autre part, plusieurs remontées de terrain indiquent que le déploiement du DAB+ n'est pas encore prévu pour certains territoires comme certaines zones du Finistère, ce qui freine les perspectives de développement de radio locales associatives sur ce département. Enfin, il semble également que le développement de la technologie DAB+ soit plus difficile en zone rurale. Face à cette situation, la conservation de la FM, notamment pour les habitants des communes finistériennes, devrait permettre de conserver ce tissu local plutôt que de développer une technologie qui ne semble pas aujourd'hui adaptée à ces territoires. Après une deuxième phase de déploiement qui s'est achevée à l'été 2024, une troisième phase de déploiement doit être mise en œuvre à compter du second semestre de 2025. La feuille de route prévoyant d'ores et déjà le renforcement du maillage de la couverture du DAB+, il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour conserver la technologie FM au sein des zones rurales et permettre la coexistence de la FM et du DAB+ dans le Finistère.

Texte de la réponse

C'est dans le contexte d'une pénurie de fréquences FM que le déploiement du DAB+ a été initié en France et soutenu par le Gouvernement, tandis que l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) est chargée de sa planification et de l'autorisation des services qui y sont diffusés. Cette technologie, qui s'appuie sur un réseau national et résilient en cas de crise, pour diffuser une offre souveraine,

permet d'offrir aux auditeurs une qualité et une variété de nature à résister plus efficacement que la radio FM aux usages audio croissants par internet, qui font souvent la part belle à des acteurs internationaux. L'ARCOM a publié, en juin 2024, un livre blanc sur l'avenir de la radio dont le Gouvernement a accueilli favorablement les conclusions. L'Autorité y dresse une feuille de route destinée à pérenniser un média auquel les Français accordent leur confiance. Le régulateur y détaille notamment les objectifs de développement de la radio numérique terrestre en DAB+. Les coûts de diffusion du DAB+, qui se cumulent à ceux de la FM, pèsent de plus en plus lourdement sur les éditeurs, à mesure que le réseau s'étoffe. Pour cette raison, l'ARCOM envisage, dans son livre blanc, un possible début d'extinction de la FM après 2033, mais le conditionne à des prérequis d'audience et d'équipement des foyers, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une planification plus proche de celle de la FM, tout particulièrement au niveau du maillage local. L'atteinte de ces objectifs passe par des travaux que mène l'ensemble du secteur, sous le pilotage de l'ARCOM, dont notamment des initiatives sectorielles de communication, soutenues par le Gouvernement, qui doivent permettre d'accroître la popularité du DAB+ et encourager l'équipement des foyers. En parallèle, le réseau de DAB+ continue de s'étendre. S'agissant du Finistère, l'ARCOM indique que plus d'une centaine de communes sont déjà couvertes par le DAB+, que ce soit par des multiplex dits métropolitains, qui ont vocation à proposer 26 services nationaux sur tout le territoire, par le multiplex « Brest étendu », qui a vocation à diffuser 13 services de catégories diverses sur tout le département et par le multiplex « Brest local », qui couvre le bassin de vie de Brest. La prochaine phase de déploiement des multiplex métropolitains, prévue en 2025 et 2026, visera à couvrir le sud de la Bretagne et complétera notamment la couverture du sud du Finistère. Par ailleurs, en juillet 2024, le régulateur a sélectionné les services qui pourront émettre sur les trois nouveaux multiplex locaux couvrant les zones de Lorient, Morlaix et Quimper. Les émissions des 39 radios commerciales ou associatives retenues devraient débuter dans les prochains mois, une fois le cadre technique de diffusion arrêté avec l'ensemble des acteurs. Enfin, la planification actuelle du DAB+ opérée par l'ARCOM, prévoit la diffusion de multiplex « locaux » complémentaires, particulièrement adaptés à la diffusion de radios locales associatives, selon un calendrier d'appel qui reste à déterminer. La couverture progressive du Finistère en DAB+ se poursuit donc pour proposer une offre plus riche et homogène que ne le permet la FM. Le Gouvernement, en collaboration avec l'ARCOM, restera particulièrement vigilant au maintien du tissu local de radios associatives, qu'il estime primordial à la cohésion territoriale et qu'il soutient largement à travers le fonds de soutien à l'expression radiophonique dont l'action porte sur la diffusion en FM, en DAB+, voire les deux pour les radios diffusées via les deux technologies.

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4626

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#), page 1313

Réponse publiée au JO le : [29 avril 2025](#), page 3090